

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## du 23 février 2010

NOMBRE	de Conseillers en exercices	15	
	de présents	14	
	de votants	15	pour 15

**Présents:** Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, Annie TABEL, Joscelyne COULON, Philippe RICHARD, Mireille MOUSSU, Jean Luc DONEYS, Jeannine TEISSEDRE, Maryse MASSOULIER APCHER, François DELRIEU, Louis SAINT MARTIN.

**Absent :** Didier PLACE, (procuration à François DELRIEU).

**Secrétaire de séance:** Patricia BENITO.

L'an deux mil dix, le vingt trois février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Paul des Landes, convoqué le 16 février 2010, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DABERNAT, Maire.

### **Objet : Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.**

Le Conseil Municipal fixe à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, le temps de travail hebdomadaire d'un poste d'agent technique de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Objet : renouvellement du contrat de Mme Annick CABANNES, agent de développement social.**

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil municipal a modifié le contrat de Mme Annick CABANNES, agent de développement social chargée de la mise en place du projet ENTOUR'AGES. Ce contrat signé pour une durée de 3 mois, expire le 31 mars 2010. Le Conseil Municipal décide de renouveler pour une durée de 6 mois ce contrat dans les mêmes conditions que précédemment.

### **Objet : viabilisation des terrains d'Escouderc.**

Par délibération en date du 12 novembre 2009, le découpage de 4 lots de terrains à Escouderc et la mise en place d'une PVR ont été validés.

Le Cabinet Claveirole et Coudon, géomètres, a établi un devis estimatif des travaux (terrassements, chaussée, voirie, réseaux d'eaux pluviales, Télécom, alimentation BT, aménagements espaces verts), qui s'élève à 32.216,66 € TTC.

Le Conseil municipal valide le projet pour le montant estimatif indiqué.

### **Objet : prix de vente de 4 lots de terrain à Escouderc.**

Suite aux diverses délibérations prises concernant l'opération de viabilisation de 4 lots de terrains à Escouderc, le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 42 €uros le m<sup>2</sup>, PVR incluse.

**Aménagement de la Rue des Rives du Caroffe :** une étude va être lancée pour planifier ces travaux.

**Aménagement de la Rue du Val d'Auze et de la Route de Lacapelle Viescamp :** il serait souhaitable qu'une convention soit mise en place entre la Commune et le Conseil Général afin de définir la part de travaux incombant à chacun, les financements et la programmation. Une demande a été faite dans ce sens auprès du Conseil Général.

**Locaux pour le Service d'Aide à la Personnes ENTOUR'AGES :** une réflexion est engagée afin de prendre en compte l'existant et de définir les besoins.

### **Objet : classement dans le domaine public communal de parcelles situées Grande Rue.**

Dans le cadre de l'aménagement de la Grande Rue et compte tenu des équipements prévus sur les parcelles cadastrées section AM n° 105 et 1 07 d'une contenance respective de 489 et 104 m<sup>2</sup> situées Grande Rue, seront incorporées dans le domaine public communal,

conformément aux Articles L.2111-1 et L.2111-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques,.

**Objet : acquisition d'un terrain situé La Camp de Veyrières et classement dans le domaine public.**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir, moyennant l'€uro symbolique, la parcelle cadastrée section E n° 323 de 98 m<sup>2</sup>, située à La Camp de Veyrières, en bordure de voie communale et de l'incorporer dans le domaine public communal, conformément aux Articles L.2111-1 et L.2111-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

**Objet : acquisition de terrain au Camp de la Pradelle.**

Dans le cadre de l'aménagement du chemin de randonnée « Grand Tour du Marais » l'achat d'une parcelle située au Camp de la Pradelle, en zone boisée, d'une contenance de 411 m<sup>2</sup>, cadastrée section B n°518, est validé.

**Objet : demande de subvention pour l'aménagement et l'équipement de locaux conformes aux normes d'accessibilité.**

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 26 janvier 2010 a adopté le projet d'aménagement de locaux et d'équipements conformes aux critères d'accessibilité, afin de répondre aux normes de La Loi du 11 février 2005. La commune de SAINT PAUL DES a demandé des aides à Monsieur le Préfet du Cantal au titre de la DGE 2010 et à Monsieur le Président du Conseil Général au titre du Fonds d'Équipement des Communes.

Le Conseil Municipal décide de solliciter Monsieur Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales pour l'attribution au titre des Fonds Ministériels d'une aide.

**Divers :**

Monsieur le Maire indique qu'il va solliciter le SIVU Auze Ouest Cantal pour que le chemin du Grand Tour du Marais soit accessible dans la mesure du possible aux personnes handicapées.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance le jour, mois et an susdits.